



## Numéro FAQ – 15-028

### Prescriptions de protection incendie AEAI, édition 2015

#### Prescription : 15-15 Distances de sécurité incendie, systèmes porteurs et compartiments coupe-feu

Chiffre, alinéa : 3.3

Thème : Trous de liaison dans les parois en béton formant compartiment coupe-feu

Date de la décision : 15.09.2022

---

#### Question :

Dans la pratique, il existe différentes interprétations par rapport aux trous de liaison dans les parois en béton formant compartiment coupe-feu. Dans certains cas, des mesures d'obturation spéciales sont exigées (par exemple mastic de protection incendie). Pour promouvoir une mise en œuvre uniforme et optimisée sur le plan économique, nous proposons de republier les contenus de la FAQ 15-013 du 08.02.2011 et posons ainsi la question suivante : Dans les parois en béton formant compartiment coupe-feu, est-il suffisant d'obturer les trous de liaison au moyen de tampons en matière synthétique conformes au rapport d'essai n° 901 9006 000/Re/Pk du 12.05.2010, émis par le laboratoire d'essais MPA Stuttgart ?

---

#### Réponse du CPPI :

Oui, les trous de liaison dans les parties de construction en béton formant compartiment coupe-feu doivent être remplis de matériaux RF1 ou obturés par des tampons en matière synthétique.

**Explication / interprétation**

**FAQ publiée**